



Refus de congés payés pour cause d'audit

Par **Eve Latour**, le **07/09/2017 à 20:06**

Bonjour,

Mon cas est assez compliqué. Je travaille dans un laboratoire d'analyses médicales. Je suis Qualificienne et j'exerce une fonction particulière qui est primordiale dans l'entreprise. Cet été il a été décidé d'un commun accord de manière verbale je précise, que je ne prenais pas mes congés d'été pour remplacer les gens partants en vacances. Et que je pourrais prendre mes congés en fin d'année pour partir à l'étranger, soit mes 3 semaines d'été et 1 semaine d'hiver réunies.

Nous avons eu les dates d'une visite cofrac, organisme qui vient surveiller le laboratoire tous les ans. Ils nous ont prévenu cette semaine qu'il viendrait en décembre. Sauf que moi j'ai déjà pris mes billets d'avion non remboursable bien sûr. Car comme je faisais confiance à mes patrons, je n'avais pas formalisé cet accord par écrit.

Du coup ils refusent que je parte en vacances. Qu'est-ce que je peux faire ? Qu'est-ce que je risque si je ne me présente pas et que je pars quand même en vacances. Je précise sur mon contrat que ma fonction de Qualificienne n'est pas définie. Je suis toujours considéré comme technicienne.

Merci à tous.

Par **P.M.**, le **07/09/2017 à 20:31**

Bonjour,

Si vous vous absentez quand même sans autorisation de l'employeur vous risquez une sanction qui pourrait aller jusqu'au licenciement puisqu'elle devient injustifiée mais pour obtenir l'accord de l'employeur puisqu'il ne veut pas reconnaître vos conversations non retranscrites par écrit, vous pourriez lui dire que dans ce cas il n'a pas respecté les règles concernant les congés payés qui prévoient 4 semaines continues entre le 1er mai et le 31 octobre et seulement au moins 2 semaines mais avec votre accord...

Par **Eve Latour**, le **07/09/2017 à 20:34**

Mais peut-il alors imposer que je les prenne avant le 31 octobre ?

Par **P.M.**, le **07/09/2017** à **20:49**

C'est un risque effectivement mais il aurait dû déjà avoir fixé l'ordre des départs à moins que vous attendiez que cette date soit dépassée...

Par **Eve Latour**, le **07/09/2017** à **20:58**

Ok merci pour toutes ces informations.